

Indicateur n° 3-3 : Durée moyenne tous régimes validée lors du départ à la retraite par les affiliés de la CNAV, par genre.

Finalité : la durée de la carrière tous régimes est un élément essentiel du calcul de la pension de retraite car elle détermine le taux de liquidation de la pension. Le suivi de cet indicateur permet d'apprécier l'évolution des durées de carrière lors du départ à la retraite et de les mettre en relation avec la durée requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Précisions sur l'allongement de la durée d'assurance nécessaire pour une retraite à taux plein : l'allongement progressif vise à stabiliser le ratio de durée d'activité sur durée de retraite au niveau qui avait été atteint en 2003 pour la génération 1943, soit 1,79 (cf. indicateur « objectifs / résultats » n° 4-2) :

Génération atteignant l'âge légal de départ en...	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombres de trimestres requis	160	161	162	163	164	165	165	166

La durée requise pour l'obtention du taux plein pour chaque génération est fixée par décret à la fin de l'année civile au cours de laquelle cette génération atteint 56 ans. En 2012, la durée requise pour l'obtention du taux plein de la génération née en 1955 a ainsi été fixée à 164 trimestres.

Résultats : les évolutions de la durée moyenne, tous régimes, par genre, validée lors du départ en retraite en prenant ou non en compte les majorations de durée d'assurance pour enfant, sont données par le tableau suivant :

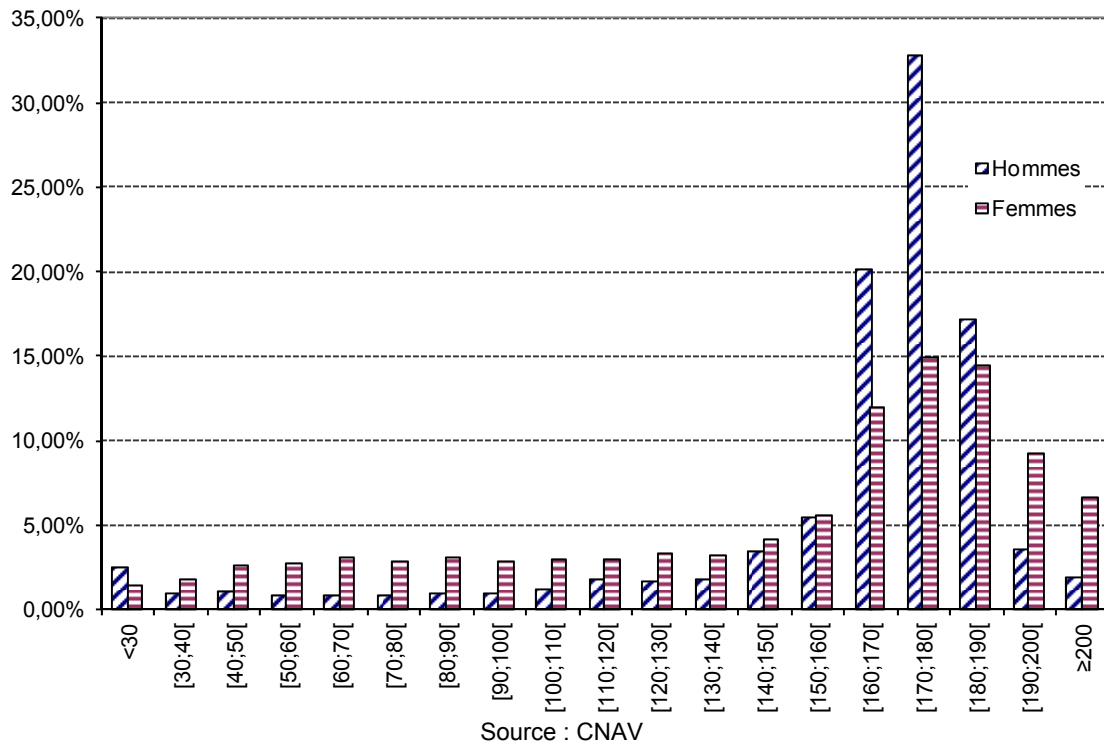
Année	2005	2006	2007	2008	2009		2010		2011 (p)		2012(p)		Objectif
	Avec	Avec	Avec	Avec	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	
Majoration de durée													Accroissement
Hommes	154	156	157	156	155	155	156	156	157	157	159	159	
Femmes	139	144	146	145	145	128	148	131	146	129	147	130	
Ensemble	147	150	152	151	149	140	152	143	151	142	153	144	

Source : CNAV

Les durées de carrière tous régimes des hommes et des femmes mesurées par la CNAV ont connu une augmentation significative en 2006 (+ 3 trimestres pour l'ensemble de la population entre 2005 et 2006) en raison principalement de l'arrivée à l'âge de la retraite des premières générations nombreuses d'après guerre : la proportion de départs à 60 ans, puis 61 ans, s'accroît par rapport aux années précédentes et, de ce fait, le nombre moyen de trimestres validés aussi puisque les assurés partant à ces âges disposent plus souvent de la durée « taux plein » que ceux partant à 65 ans et après. Les durées sont ensuite restées relativement stables jusqu'en 2011, année où la première génération du *baby boom* (1946) a liquidé pleinement. On observe alors une baisse de la durée moyenne chez les femmes (chez qui les départs à 65 ans sont plus nombreux). Par ailleurs, l'écart entre genres, structurellement en faveur des hommes, se réduit de 18 trimestres en 2004 à 12 trimestres en 2012, et traduit l'amélioration progressive des carrières féminines. Sans le bénéfice des trimestres acquis au titre des majorations de durée d'assurance, l'écart entre les hommes serait plus conséquent, en moyenne de l'ordre de 29 trimestres en 2012.

La distribution de la durée tous régimes validée par les assurés liquidant en 2012 met en évidence une forte concentration des individus ayant une durée validée proche du taux plein (163 trimestres pour les générations atteignant 60 ans en 2011). Néanmoins, on constate des différences entre les hommes et les femmes. En effet, la part des femmes est plus élevée pour les durées moyennes ou très élevées (effet de la majoration de durée d'assurance pour enfant) tandis que la part des hommes est plus importante pour les durées proches du taux plein.

Répartition de la durée tous régimes validés lors du départ en retraite pour les assurés liquidant leur retraite en 2012 (prévisions), par genre



Construction de l'indicateur : cet indicateur est construit à partir de la durée moyenne tous régimes des affiliés de la CNAV, qui est une bonne approximation de la durée de carrière de tous les assurés puisque plus de 90 % des assurés partant à la retraite (et 97 % des cotisants actuels) ont validé au moins un trimestre à la CNAV. La durée moyenne tous régimes comprend les différentes durées d'assurance accomplies dans chaque régime de base (durées ayant donné lieu à cotisation, périodes assimilées et les majorations de durée d'assurance pour enfant), ainsi que les périodes d'activité reconnues équivalentes (périodes d'activité professionnelle antérieures au 1er avril 1983 qui peuvent ou auraient pu donner lieu à un rachat de cotisations vieillesse).

Précisions méthodologiques : le champ couvert par cet indicateur est celui des données de la CNAV de métropole et des DOM. Il s'agit de la durée moyenne avec et hors majoration de durée d'assurance (MDA), tous régimes (droit commun et retraites anticipées), dont la pension de droit direct contributif prend effet au cours de l'année considérée. Les durées moyennes sont issues des projections réalisées pour la Commission des comptes de la sécurité sociale. Elles sont observées de 2004 à 2010 et projetées pour 2011 et 2012.